

Patrick Braouezec
Député de Seine-Saint-Denis
Président de Plaine Commune

à

Monsieur Bernard Kouchner
Ministre des Affaires étrangères
et européennes

Saint-Denis, le 8 avril 08

Monsieur le ministre,

Permettez moi, une fois encore, d'attirer votre attention sur la situation de Salah Hamouri, pour lequel je vous avais adressé une question écrite à laquelle vous avez répondu au mois de mars. J'ai communiqué les éléments de votre réponse aux parents de Salah Hamouri ainsi qu'aux associations des droits humains.

Si ce jeune citoyen français, détenu illégalement -selon les termes de la 4ème Convention de Genève- dans la prison israélienne de Hadarim, est régulièrement visité par les services du Consulat de France de Tel Aviv, il n'en demeure pas moins qu'il est toujours détenu sans preuve, et comme tel *présumé innocent*, ce que vous mentionnez fort justement dans votre courrier du 7 février dernier adressé à Madame Hamouri.

Il vient de lui être proposé d'accepter, au nom du plea bargain, un emprisonnement de 7 ans. Cette proposition n'est pas acceptable dans la mesure où il est difficilement possible de déclarer coupable une personne pour un acte qui n'a jamais été commis. Il est accusé d'avoir procédé à des « *repérages* » autour du domicile du rabbin Ovadia Yossef, guide spirituel du parti séfearade. Mais aucune preuve n'a pu être apportée à ces accusations, même après ses trois années de détention administrative.

Aujourd'hui, Salah Hamouri ne sera condamné que sur un délit d'intention. Son procès, visiblement monté de toutes pièces, prévu ce 10 avril, va se dérouler devant un tribunal militaire, donc un tribunal d'exception, ce qui n'est pas compatible, vous en conviendrez, avec les Pactes internationaux de 1966. Il est impensable qu'un citoyen français soit jugé devant une telle juridiction.

Au moment où le Président est intervenu pour que les membres de l'Arche de Zoé soient libérés dans un délai raisonnable, il est incompréhensible qu'un citoyen français soit détenu par les forces d'occupation de l'Etat d'Israël et soit abandonné.

Y aurait il pour le gouvernement des citoyens français qui méritent de voir leurs droits protégés et d'autres qui ne le méritent pas?

Il est urgent que le gouvernement fasse tout ce qu'il doit pour obtenir des autorités israéliennes que Salah Hamouri soit libéré immédiatement et sans aucune condition.

Il y a urgence pour Salah Hamouri.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en ma considération.

Patrick Braouezec